

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 JANVIER 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Modification des
représentations du
Conseil Municipal au
Syndicat Intercommunal
pour la Construction et la
Gestion d'une Piscine**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 janvier 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 janvier 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 janvier 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 13 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 janvier deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur DEGEORGE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Monsieur LAZARD à Monsieur DEGEORGE
Madame GOMMIER à Madame DUMONT

Etaient absents :

Monsieur CAMASSES
Monsieur LÉVÊQUE
Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Madame LANGE

N° DE DOSSIER : 16 A 04a

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné des représentants afin de siéger au sein de diverses instances. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de procéder au remplacement de Madame CERIGHELLI au sein du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine.

L'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégués sont désignés par le Conseil Municipal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les syndicats intercommunaux sont des organismes auxquels la ville a confié des fonctions de gestion. Il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée. Le choix des délégués peut se faire parmi tous citoyens éligibles au Conseil Municipal de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué suppléant pour remplacer Madame CERIGHELLI au sein du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine selon les modalités précédemment citées.

Les candidatures suivantes sont présentées :

Madame AGUINET

DÉLIBÉRATION

Après déroulement des opérations de votes, Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de votants :	40
Madame AGUINET :	33
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	33

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

ELIT Madame AGUINET délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye